PETITION POUR LE RESPECT DES NON-CHASSEURS

La chasse est une activité de loisirs qui, parce qu'elle se pratique avec une arme, impose des contraintes fortes aux autres usagers de la nature et aux habitants des campagnes et des zones périurbaines.
En effet, les fusils (et les chiens) sont bruyants, le sentiment d'insécurité est réel quand on se promène dans une zone chassée ou lorsque la chasse se pratique près de votre maison. Sans oublier les atteintes aux biens voire aux personnes.

L'interdiction de chasser autour des habitations qui existait jusqu'en 1982, a été supprimée et remplacée par la seule interdiction de tirer VERS les habitations (heureusement !), ce qui est loin de résoudre tous les problèmes.
Par ailleurs, il n'existe pas de code de la chasse réglementant les questions de sécurité.
En matière routière, le code de la route permet de sanctionner tout comportement dangereux (ainsi un conducteur qui grille un feu rouge est verbalisé même s'il ne provoque pas d'accident).
En matière de chasse, un chasseur qui commet une imprudence (tirer sans visibilité par exemple) ne sera sanctionnable que s'il provoque un accident. La prévention ne peut donc pas jouer.
Par ailleurs, mis à part l'interdiction de tirer vers une habitation ou une voie de circulation, il n'existe quasiment pas de règles juridiques de sécurité.
Pour en savoir plus sur ces sujets, voir www.roc.asso.fr, rubrique non chasseurs.

Partant du principe que la liberté des uns s'arrête où commence celle des autres, les soussignés demandent :

- **l'instauration d'un périmètre de quiétude autour des maisons,**
- **la mise en place d'un code de la chasse instaurant des règles de sécurité permettant d'agir et de sanctionner les contrevenants de façon préventive et répressive.**

Nom – Prénom	Adresse	Signature

Pétition à renvoyer à la Ligue Roc, 110 boulevard Saint-Germain 75006 Paris.